



---

# Informations scolaires

**Cercle scolaire  
AUTIGNY-CHENENS  
2023/2024\***



Lien de téléchargement



---

# Distribution de la brochure et informations importantes !

Cette brochure est distribuée à tous les élèves de 1H.

Pour les autres élèves, du cercle scolaire, celle-ci est transmise aux parents, en version électronique.

Les parents qui souhaitent une version papier, peuvent en faire la demande auprès du secrétariat des écoles à l'adresse **commune@autigny.ch**

Cette brochure contient des informations importantes, des directives et des renseignements importants.

Toutes les informations sont également sur notre site internet :

<http://autignychenens.friweb.ch>

Informations également visibles sur le site des communes

<https://autigny.ch/content/ecole-enfantine-et-primaire>



<https://chenens.ch/ecole-famille/ecole-1h-a-8h>



---

<b>Table des matières</b>	
<b>Distribution de la brochure et informations importantes ! .....</b>	<b>1</b>
<b>Programme « Rentrée Scolaire » .....</b>	<b>4</b>
<b>Mots de la direction .....</b>	<b>6</b>
<b>Mot du Conseil des parents .....</b>	<b>7</b>
<b>Organisation .....</b>	<b>9</b>
<b>Corps enseignant et attribution des classes.....</b>	<b>9</b>
<b>Effets personnels .....</b>	<b>10</b>
<b>Horaires .....</b>	<b>11</b>
<b>Horaires scolaires et alternances.....</b>	<b>11</b>
<b>Horaires EPS.....</b>	<b>12</b>
<b>Horaires AC (activités créatrices) .....</b>	<b>12</b>
<b>Horaires des transports scolaires.....</b>	<b>13</b>
<b>Informations chauffeurs.....</b>	<b>14</b>
<b>Activités scolaires .....</b>	<b>15</b>
<b>Patinoire.....</b>	<b>15</b>
<b>Camp de ski .....</b>	<b>15</b>
<b>Piscine .....</b>	<b>15</b>
<b>Loto (nouveau !) .....</b>	<b>16</b>
<b>Bibliothèque scolaire.....</b>	<b>17</b>
<b>Journée « Futur en tous genres » .....</b>	<b>17</b>
<b>Calendriers scolaires .....</b>	<b>18</b>
<b>Année scolaire 2023-2024.....</b>	<b>18</b>
<b>Année scolaire 2024-2025.....</b>	<b>18</b>
<b>Contacts .....</b>	<b>19</b>
<b>Autorités et ressources scolaires .....</b>	<b>19</b>
<b>Autres services scolaires .....</b>	<b>19</b>
<b>Services communaux.....</b>	<b>20</b>
<b>Transports scolaires (nouveau !).....</b>	<b>21</b>

---

<b>Considérations générales.....</b>	<b>21</b>
<b>Charte relative aux transports scolaires.....</b>	<b>21</b>
<b>Planification des trajets et horaires .....</b>	<b>21</b>
<b>Informations importantes (Nouveau) ! .....</b>	<b>22</b>
<b>Fonctionnement d'établissement.....</b>	<b>23</b>
<b>Règlement scolaire .....</b>	<b>23</b>
<b>Règlement scolaire communal .....</b>	<b>27</b>
<b>Cours de langue et de culture d'origine (LCO) .....</b>	<b>27</b>
<b>Compensation des désavantages.....</b>	<b>27</b>
<b>Partenaires et infos diverses .....</b>	<b>28</b>
<b>Service de l'accueil extra-scolaire .....</b>	<b>28</b>
<b>Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal .</b>	<b>30</b>
<b>Travail social en milieu scolaire (TSS).....</b>	<b>31</b>
<b>Aide aux devoirs .....</b>	<b>32</b>
<b>Service dentaire scolaire .....</b>	<b>33</b>
<b>Verrues.....</b>	<b>36</b>
<b>Poux .....</b>	<b>36</b>
<b>Bibliothèque régionale d'Avry BRA.....</b>	<b>37</b>
<b>Ludothèque des Schtroumpfs .....</b>	<b>37</b>
<b>Information PEDIBUS .....</b>	<b>38</b>
<b>Communication de la Police cantonale.....</b>	<b>39</b>

---

# Programme « Rentrée Scolaire »

Chers Parents, chers Elèves,

Comme à l'accoutumée, la rentrée se déroulera avec un accueil des élèves, parents, grands-parents, accompagnants, dans la cour de récréation d'**AUTIGNY**.



Afin de vous accueillir au mieux pour cette nouvelle année, nous vous invitons à venir rejoindre les enseignants, la direction, ainsi que le Conseil des parents,

**le jeudi 24 août 2023 à 8h15.**

Tous les enfants seront pris en charge par l'enseignant/e de leur classe dans la cour d'école d'Autigny. Après le mot de bienvenue, un café sera offert aux parents et une gourmandise aux enfants.



**Dès ce jour, nous vous rendons attentifs que les déplacements en bus sont obligatoires pour les élèves**

## Pour les élèves de 1<sup>H</sup>

Lieu de domicile	
Autigny Chénens	Les élèves de 1 <sup>H</sup> sont invités à venir <u>avec leurs parents</u> pour assister à l'accueil de bienvenue. <b>En revanche, leur rentrée officielle est à 13h45 dans leur classe.</b>

## Pour les élèves de 2<sup>H</sup>

Lieu de domicile	
Autigny Chénens	Exceptionnellement, pour avoir une rentrée scolaire en petits groupes, les élèves de 2 <sup>H</sup> viennent seulement le matin. <b>Les élèves ont congé l'après-midi.</b>
Autigny	Rendez-vous à 8h15 dans la cour d'école <u>d'Autigny</u> .
Chénens	Les élèves prennent le bus selon l'horaire habituel (cf. page 13 de la brochure), selon leur arrêt usuel (école ou laiterie).

## Pour les élèves de 3<sup>H</sup> et 4<sup>H</sup> et 7<sup>H</sup>

Lieu de domicile	
Autigny Chénens	Pour les élèves de 3 <sup>H</sup> et 4 <sup>H</sup> , l'alternance est annulée pour cette journée.
Autigny	Rendez-vous à 8h15 dans la cour d'école <u>d'Autigny</u>
Chénens	Les élèves prennent le bus selon l'horaire habituel (cf. page 13 de la brochure), selon leur arrêt usuel (école ou laiterie).

## Pour les élèves de 5<sup>H</sup>, 6<sup>H</sup>, et 8<sup>H</sup>

Lieu de domicile	
Autigny	Rendez-vous à 8h15 dans la cour d'école <u>d'Autigny</u> .
Chénens	Les élèves peuvent déposer leur sac d'école dans les couloirs de l'école de Chénens dès 7h30. Les élèves prendront ensuite le bus de 7h45 pour se rendre à Autigny.

---

# Mots de la direction

Chers Parents,

Ce bulletin comporte les principaux renseignements utiles pour la nouvelle année scolaire 2023-2024. Il recense les informations se trouvant sur le site internet de notre école :

<https://autignychenens.friweb.ch/fr/>.

Petit retour sur l'année écoulée... Deux enseignantes nous ont rejoints à la rentrée, Christine Medina-Chappuis en 1-2H et Sabine Harris, en 6H. Sabine n'était pas encore engagée lors de la parution du dernier bulletin. Il n'est plus l'heure de leur souhaiter la bienvenue, mais de les remercier pour cette première année de collaboration.

Deux départs de l'équipe enseignante ont été annoncés : Nathalie Poinçot quitte son poste d'enseignante de 1-2H pour s'en aller enseigner les Activités Créatrices à Fribourg... Toute l'équipe la remercie pour ces années passées ensemble. Nous savons sa motivation et ne pouvons que lui souhaiter le meilleur dans son nouveau défi !

Daniel Jung, quant à lui, a écrit une dernière et très belle page avec sa classe de 7H. Merci à Daniel pour ces nombreuses années passées auprès de nos élèves à l'école de Chénens ! A un adepte de la voile, nous ne pouvons que souhaiter un bon vent et des flots propices ces prochaines années !

Un immense merci à eux deux pour leur collaboration, leur passion communicative et leur exemplarité !

Ces départs annoncent deux arrivées dans l'équipe ! Anne Pilloud, rejoint l'équipe d'Autigny et enseignera en 1-2H avec Carole. Léo Zambelli intègre l'équipe de Chénens, en 5H, avec Olivia.

Bienvenue à eux deux dans notre cercle scolaire !

Il manque, dans le présent bulletin, le nom du ou de la nouvelle inspectrice d'arrondissement. Une fois celui-ci connu, il sera communiqué sur le site de l'école.

Depuis quelques années, l'équipe enseignante s'est questionnée sur les valeurs qui nous unissent... Afin de faire vivre et prospérer des idées comme la bienveillance, le respect, l'esprit d'équipe... nous allons poursuivre sur ce chemin et donner du sens à ces valeurs dans nos écoles.

Durant l'automne, nous allons aussi implémenter l'application Klapp choisie par le canton comme outil de communication entre l'école et la famille. Les informations suivront durant l'automne.

Merci aux élèves, aux parents pour leur collaboration ainsi qu'à tous les partenaires de nos écoles pour leur engagement !

Bel été à chacune et chacun.

Puisse cette pause estivale être favorable à chacune et chacun !

Au plaisir de vous revoir à la rentrée, sous les arbres d'Autigny, pour le café de rentrée !

Vincent Mornod

\* \* \* \* \*

---

# Mot du Conseil des parents

Chers parents,

La rentrée scolaire est toujours un moment particulier tant pour les élèves que pour les parents. Pour le Conseil des parents aussi, elle signifie un nouveau départ avec de nouveaux défis, des enseignements à tirer et, pourquoi pas, reconduire ce qui a été bien apprécié par les élèves.

Pour preuve, les témoignages, les dessins, les bricolages, etc. partagés par les élèves après la chasse aux œufs organisée à Pâques 2023. En témoignent ces mots de deux filles de la classe 7H : « Le jour est arrivé ! Jour où les enfants aiment chercher les œufs dans les jardins. Moments conviviaux, amicaux et inoubliables ». Parmi ces messages de remerciements, il y avait même une page entière de « merci » dans 22 langues différentes...

Cette surprise inattendue pour les élèves et la joie ressentie par ceux-ci constitue le fruit d'une planification d'activités extrascolaires du Conseil des parents, une mise en œuvre par les enseignants et un financement provenant de deux lotos. D'autres actions ont aussi vu le jour, comme le café-croissants offert à tous les élèves et parents à la rentrée scolaire, la fête de Saint Nicolas et même une remise de diplômes aux élèves de 8H qui ont quitté le cercle scolaire avant de poursuivre au CO d'Avry, dès la rentrée.

La pérennité de ces activités voire l'introduction de nouveaux projets reste un défi et notamment du point de vue financier puisque seul le camp de ski est couvert financièrement par la commune. Mais là encore, le Conseil des parents participe activement au bon déroulement du camp. Toutes autres activités doivent être autofinancées. Vous comprendrez, dès lors, que votre participation et implication lors des lotos est indispensable si l'on veut procurer de la joie aux élèves et laisser de beaux souvenirs à vos enfants.

Pour rappel, le Conseil des parents est composé de huit personnes dont trois parents de chaque commune et les deux Conseillers communaux en charge de l'enseignement d'Autigny et de Chénens.

Nous ne pouvons conclure sans réitérer tous nos remerciements aux parents d'élève qui ont participé activement lors des deux lotos. Il convient aussi de témoigner de notre gratitude à l'ensemble des membres du Conseil des parents qui s'impliquent et se dévouent pour cette noble cause.

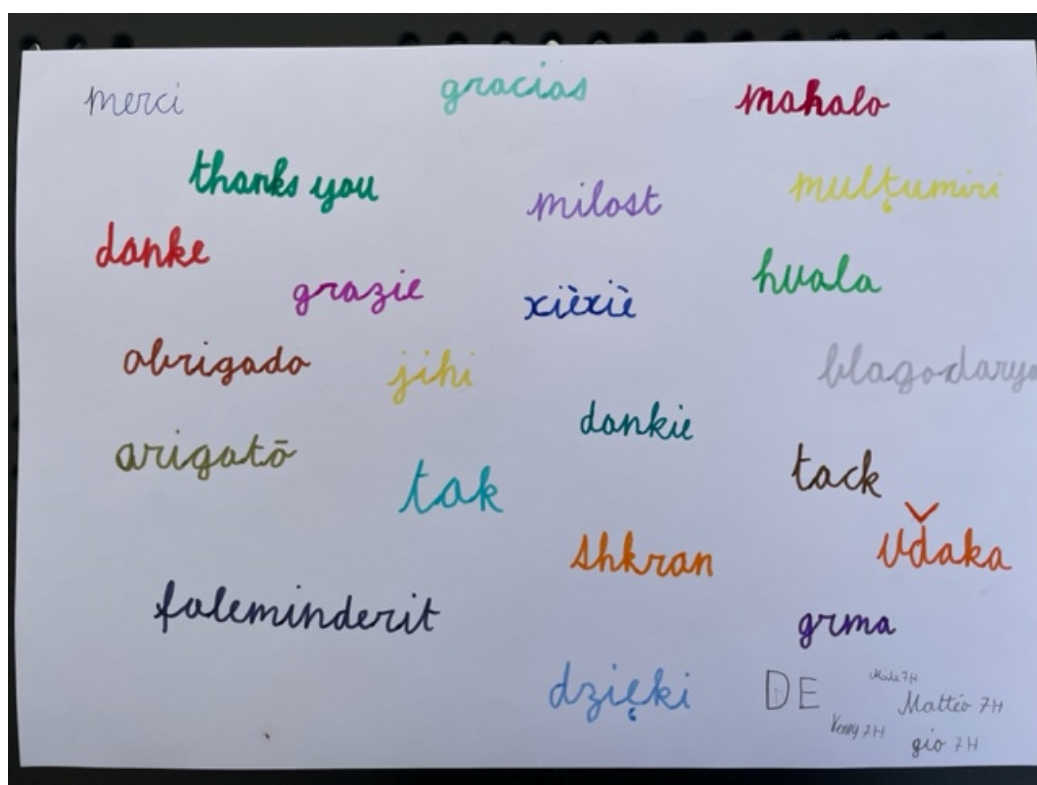
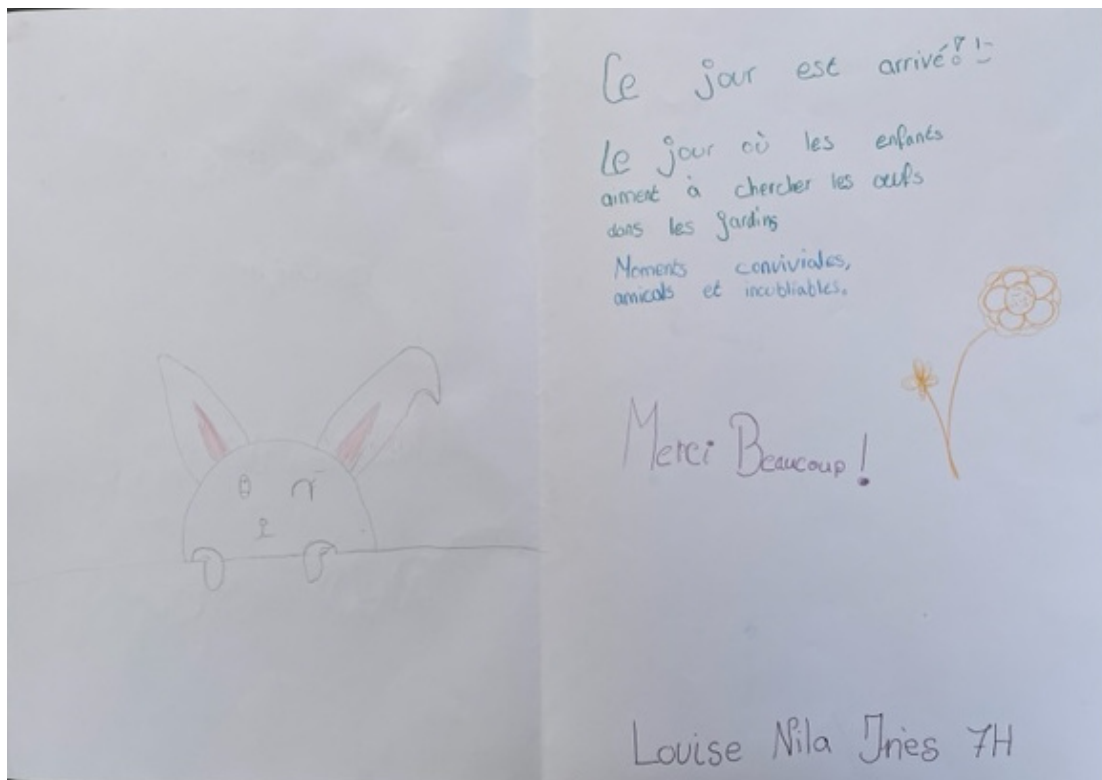
Pour terminer, des changements sont également survenus au sein du Conseil des parents avec l'arrivée de Cindy Marineau et Aline Werner comme parents et Vincent Gremaud comme Conseiller communal de Chénens. Elles/il succèdent au départ de Mmes Isabelle Macheret et Christelle Dubey et Mme Carmen Landolt Läubli. Ces dernières ont œuvré sans relâche au bon fonctionnement de ce Conseil durant ces dernières années.

Bonne rentrée à tous.

Alexandre Gasser, Vincent Gremaud

Isabelle Macheret, Coralie Fontaine, Christelle Dubey, Corinne Chardonens, Patrick Sapin, Véronique Savary





# Organisation

## Corps enseignant et attribution des classes

Classe	Enseignant-e	Privé	Salle de classe
1-2 <sup>H</sup> A Autigny	Delley-Bramaz Corine Medina-Chappuis Christine	079.401.46.62 077.436.14.31	026.477.16.40
1-2 <sup>H</sup> B Autigny	Pilloud Anne Guignard Carole	079.387.14.00 079 468 99 50	026.477.16.40
3 <sup>H</sup> Autigny	Egger Véronique Freiburghaus Véronique	026.413.39.57 078.763.03.89	026.477.16.40
4 <sup>H</sup> Autigny	Joye Lise Egger Valérie	076.532.84.90 079.476.04.80	026.477.16.40
5 <sup>H</sup> Chénens	Cudré-Mauroux Olivia Léo Zambelli	079.829.78.35 079.936.89.28	026.477.01.09
6 <sup>H</sup> Chénens	Brunisholz Sandrine	079.940.50.04	026.477.01.08
7 <sup>H</sup> Autigny	Yerly Floriane Paratte Nathalie	079.318.69.28 079 639 54 88	026.477.16.40
8 <sup>H</sup> Chénens	Lanckman Sophie Harris Sabine	079.120.74.06 076.409.39.99	026.477.01.07
ACM/ACT	Brühlart Morgane	079.833.79.24	026.477.16.40



---

## Effets personnels

Veillez inscrire le prénom de l'élève sur les objets personnels qu'ils posséderont tout au long de l'année. Les enfants doivent utiliser le crayon et la gomme fournis par l'école en début d'année. Le matériel doit être en bon état et soigné.

Les fournitures (crayon, plume, feutres, etc) fournies par l'école sont sous la responsabilité de l'enfant. Si un élève abîme ou perd du matériel, son remplacement sera facturé aux parents. Afin d'éviter les pertes et les oublis, le matériel fourni par l'école reste à l'école.

### Pour tous les élèves de 1<sup>H</sup> à 8<sup>H</sup> :

- Sac d'école
- Chaussons
- Plumier
- Paquet de mouchoirs

Doublure pour les livres à préparer à la maison



### Education physique

- Sac de sport
- Chaussures pour la salle d'éducation physique
- Chaussures d'extérieur pour l'éducation physique
- Tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Tenue d'éducation physique pour l'extérieur

### Cours de piscine

- Costume de bain
- Linge de bain
- Pour les cheveux longs : bonnet de bain ou les attacher

### Matériel AC/AV

- Tablier pour les AC/AV (pas en plastique)

### Matériel particulier pour la 1<sup>H</sup> – 2<sup>H</sup>

- Chaussons fermés à l'arrière
- Paire de ballerine pour la rythmique
- Habits de rechanges dans un petit sac (un bas de training et une culotte) avec le prénom sur les habits et sur le sac
- Habits adaptés pour aller au canapé forestier par tout temps (Spray anti-tiques à mettre par les parents)

# Horaires

## Horaires scolaires et alternances

### Horaires des 1<sup>H</sup> - 2<sup>H</sup> (Bâtiment d'Autigny)

Matin : 08h00 – 11h40  
Après-midi : 13h40 – 15h25  
Récréation 09h45 – 10h00



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1 <sup>H</sup> -2 <sup>H</sup>	2 <sup>H</sup>	1 <sup>H</sup>	2 <sup>H</sup>	1 <sup>H</sup> -2 <sup>H</sup>
Après-midi	2 <sup>H</sup>	1 <sup>H</sup>	Congé	2 <sup>H</sup>	2 <sup>H</sup>

### Horaires des 3<sup>H</sup> - 4<sup>H</sup> - 7<sup>H</sup> (Bâtiment d'Autigny)

Matin : 08h00 – 11h40  
Après-midi : 13h40 – 15h25  
Récréation 09h45 – 10h00

**Congé :** Mercredi après-midi

**Alternances :** Selon la répartition par demi-classe et les indications données par les enseignantes, l'enseignement alterné a lieu pour les :

- 3<sup>H</sup> : le mercredi matin et le jeudi matin
- 4<sup>H</sup> : le mardi après-midi et jeudi après-midi

Les alternances sont maintenues toute l'année, malgré les différents congés du calendrier scolaire (art.35 RLS).

### Horaires des 5<sup>H</sup> - 6<sup>H</sup> - 8<sup>H</sup> (Bâtiment de Chénens)

Matin 07h45 – 11h25  
Après-midi 13h25 – 15h10  
Récréation 09h30 – 09h45

**Congé :** Mercredi après-midi

## Horaires EPS

**1<sup>H</sup> - 2<sup>H</sup> :** Les enfants porteront déjà leur training et laisseront leurs ballerines (rythmique) à l'école. Les enfants ne se doucheront pas.

**3<sup>H</sup> - 8<sup>H</sup>** Une tenue de sport adaptée est exigée. Les chaussures ne doivent pas marquer le sol. La douche est obligatoire après chaque leçon d'éducation physique, sauf sur demande écrite et motivée des parents.



Heures 1 <sup>H</sup> -2 <sup>H</sup> -3 <sup>H</sup> -4 <sup>H</sup> -7 <sup>H</sup>	Heures 5 <sup>H</sup> -6 <sup>H</sup> -8 <sup>H</sup>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h05-08h55	07h50-08h40	1-2 <sup>H</sup> B		4 <sup>H</sup>	8 <sup>H</sup>	5 <sup>H</sup>
08h55-09h45	08h40-09h30	1-2 <sup>H</sup> B		4 <sup>H</sup>	8 <sup>H</sup>	5 <sup>H</sup>
10h00-10h50	09h45-10h35	4 <sup>H</sup>		6 <sup>H</sup>	8 <sup>H</sup>	1-2 <sup>H</sup> A
10h50-11h40	10h35-11h25	8 <sup>H</sup>		5 <sup>H</sup>	8 <sup>H</sup>	1-2 <sup>H</sup> A
13h45-14h35	13h30-14h20	6 <sup>H</sup>	7 <sup>H</sup>		3 <sup>H</sup>	7 <sup>H</sup>
14h35-15h25	14h20-15h10	6 <sup>H</sup>	7 <sup>H</sup>		3 <sup>H</sup>	3 <sup>H</sup>

## Horaires AC (activités créatrices)



**Salles AC à Autigny (3H et 4H dans une des salles AC et dans leur classe)**

Heures 1 <sup>H</sup> -2 <sup>H</sup> -3 <sup>H</sup> -4 <sup>H</sup> -7 <sup>H</sup>	Heures 5 <sup>H</sup> -6 <sup>H</sup> -8 <sup>H</sup>	Lundi AC	Mardi AC	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h05-08h55	07h50-08h40	8 <sup>H</sup>	6 <sup>H</sup>			
08h55-09h45	08h40-09h30	8 <sup>H</sup>	6 <sup>H</sup>			
10h00-10h50	09h45-10h35	8 <sup>H</sup>	3 <sup>H</sup> - 4 <sup>H</sup>			
10h50-11h40	10h35-11h25	7 <sup>H</sup>	3 <sup>H</sup> - 4 <sup>H</sup>			
13h45-14h35	13h30-14h20	7 <sup>H</sup>	5 <sup>H</sup>			
14h35-15h25	14h20-15h10	7 <sup>H</sup>	5 <sup>H</sup>			

## Horaires des transports scolaires

### INFORMATIONS IMPORTANTES !



Les heures indiquées ci-dessous, sont les heures **de départ** du BUS. Afin de pouvoir respecter ces horaires, il est important que les élèves se présentent sur place **5 minutes avant le départ du bus.**

MATIN	Arrêt	Bus	Classe	Heure
Gym ACT/ACM	Chénens	Bus		<b>07h25</b>
	Ecole Chénens	Bus Rouge	3 <sup>H</sup> - 4 <sup>H</sup>	<b>07h45</b>
	Ecole Chénens	Bus Bleu	1 <sup>H</sup> - 2 <sup>H</sup>	<b>07h45</b>
	Ecole Chénens	Bus Rouge	7 <sup>H</sup>	<b>07h55</b>
	Laiterie	Bus Bleu	1 <sup>H</sup> - 2 <sup>H</sup> - 3 <sup>H</sup> - 4 <sup>H</sup> - 7 <sup>H</sup>	<b>07h55</b>

APRES-MIDI	Arrêt	Bus	Classe	Heure
Gym ACT/ACM	Chénens	Bus		<b>13h05</b>
	Ecole Chénens	Bus Bleu	1 <sup>H</sup> - 2 <sup>H</sup>	<b>13h25</b>
	Ecole Chénens	Bus Rouge	3 <sup>H</sup> - 4 <sup>H</sup>	<b>13h25</b>
	Ecole Chénens	Bus Rouge	7 <sup>H</sup>	<b>13h35</b>
	Laiterie	Bus Bleu	1 <sup>H</sup> - 2 <sup>H</sup> - 3 <sup>H</sup> - 4 <sup>H</sup> - 7 <sup>H</sup>	<b>13h35</b>

MATIN	Arrêt	Bus	Classe	Heure
	Ecole Autigny	Bus Rouge	8 <sup>H</sup>	<b>07h35</b>
	Petit Clos Chénens	Bus Rouge	5 <sup>H</sup> - 6 <sup>H</sup> - 8 <sup>H</sup>	
	Ecole Autigny	Bus Bleu	5 <sup>H</sup> - 6 <sup>H</sup>	<b>07h35</b>

APRES-MIDI	Arrêt	Bus	Classe	Heure
	Ecole Autigny	Bus Rouge	8 <sup>H</sup>	<b>13h15</b>
	Petit Clos Chénens	Bus Rouge	5 <sup>H</sup> - 6 <sup>H</sup> - 8 <sup>H</sup>	
	Ecole Autigny	Bus Bleu	5 <sup>H</sup> - 6 <sup>H</sup>	<b>13h15</b>

## Informations chauffeurs

Bus	Jour	Nom	Téléphones
Bus Rouge	Lundi au mercredi	Jean Di Domenico	079.467.00.16
Bus Rouge	Jeudi au vendredi	Corinne Chardonnens	079.310.00.77
Bus Bleu	Lundi au mercredi	Francine Brugger	079.627.07.83
Bus Bleu	Jeudi au vendredi	Sophie Durret	079.371.45.28

### Demandes spéciales (Nouveau !)

Les demandes spéciales doivent être adressées à la Commune d'Autigny par courriel à [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch)

### Charte relative aux transports scolaires

Chaque élève va recevoir la « Charte relative aux transports scolaires » en début d'année scolaire. Nous vous prions de la lire attentivement avec votre enfant et de la retourner signée à l'enseignant de sa classe qui la transmettra à la commune d'Autigny.



---

# Activités scolaires

## Patinoire



Les dates des sorties à la patinoire de Romont vous seront communiquées en temps voulu.

**La semaine de la patinoire, il n'y a pas de petite gym.**

## Camp de ski

Le camp de ski aura lieu au Chalet Bellecrête à Vercorin du lundi 4 mars au vendredi 8 mars 2024. Les classes de 5<sup>H</sup>, 6<sup>H</sup>, 7<sup>H</sup> et 8<sup>H</sup> sont concernées. Il est organisé par le Conseil des parents et les enseignants titulaires, ainsi que la direction.



### Recherche moniteurs pour le camp de ski

En tant que parents, si vous souhaitez devenir moniteurs de ski au camp de ski de notre cercle scolaire, vous pouvez annoncer votre intérêt au secrétariat des écoles ([commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch)). La personne responsable de la formation vous contactera.

## Piscine



### Pour les élèves de 2<sup>H</sup>

- 10, 31 octobre / 7, 14 novembre
- 9, 16, 23 janvier
- 5, 12, 19 mars

### Pour les élèves de 3<sup>H</sup> et 4<sup>H</sup>

- 5, 12, 19, 26 septembre / 3 octobre
- 21, 28 novembre / 5, 12, 19 décembre

### Pour les élèves de 5<sup>H</sup> et 6<sup>H</sup>

- 3 octobre / 10, 31 octobre / 7, 14, 21 novembre
- 30 janvier / 6, 20, 27 février

### Pour les élèves de 7<sup>H</sup> et 8<sup>H</sup>

- 28 novembre / 5, 12, 19 décembre
- 26 mars / 16, 23, 30 avril / 7, 14 mai



---

## Loto (nouveau !)

Les activités telles que le café-croissants de la rentrée scolaire, la Saint-Nicolas, la chasse aux œufs ou toute manifestation dans le cadre scolaire ne sont pas financées par les communes et sont du ressort de la bonne volonté des parents via le Conseil des parents.

Afin de pouvoir concrétiser ces activités en faveur de TOUS les élèves, et à défaut d'un mécène ou de généreux donateurs, le Conseil des parents propose d'organiser deux lotos par année scolaire.

Les dates suivantes ont été fixées :

- 26 novembre 2023
- 24 mars 2024

### **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS POUR ASSURER LA RÉALISATION DES LOTOS !**

La collaboration des parents est primordiale et indispensable !

Lors des derniers lotos, les parents avaient le choix de s'inscrire pour travailler au loto. Malheureusement, le constat est que les équipes de bénévoles n'étaient pas suffisamment dotées et l'organisation retombaient régulièrement sur les mêmes personnes alors que les bénéficiaires profitent à TOUS les élèves.

Dès lors, il est proposé aux parents de s'inscrire soit le 26 novembre ou le 24 mars 2024 selon une feuille d'inscription qui vous sera distribué en cours d'année scolaire.

**Dès réception de votre inscription définitive, votre présence est obligatoire.**

(Dans le cas où vous ne pourriez pas être présent, il vous appartiendra de trouver un.e remplaçant.e).



---

## Bibliothèque scolaire

Les dates des sorties à la bibliothèque à Avry vous seront communiquées en temps voulu.



## Journée « Futur en tous genres »

La journée « futur en tous genres » est fixée au 9 novembre 2023. Cette journée est destinée aux élèves de 7<sup>H</sup>.

Comme son nom l'indique, la journée "Futur en tous genres" s'intéresse à l'avenir et aux larges perspectives qui s'offrent aujourd'hui aux filles et aux garçons de la 7<sup>H</sup>. Le temps d'une journée, ils et elles découvrent de nombreux domaines professionnels et des parcours de vie inédits. "Futur en tous genres" leur permet de découvrir de nouveaux horizons, de réfléchir au choix d'une carrière professionnelle et des perspectives de vie sans a priori ou idée préconçue.



# Calendriers scolaires

## Année scolaire 2023-2024

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	
<b>Août</b>				24*	25	Rentrée scolaire
<b>Septembre</b>	28	29	30	31	01	
	04	05	06	07	08	
	11	12	13	14	15	
	18	19	20	21	22	
	25	26	27	28	29	
<b>Octobre</b>	02	03	04	05	06	
	09	10	11	12	13	
	16	17	18	19	20	Vacances de la Toussaint
	23	24	25	26	27	
<b>Novembre</b>		31	01	02	03	Toussaint
	06	07	08	09	10	
	13	14	15	16	17	
	20	21	22	23	24	
<b>Décembre</b>	27	28	29	30	01	
	04	05	06	07	08	Immaculée Conception
	11	12	13	14	15	
	18	19	20	21	22	
	25	26	27	28	29	Vacances de Noël
<b>Janvier</b>	01	02	03	04	05	
	08	09	10	11	12	
	15	16	17	18	19	
	22	23	24	25	26	
<b>Février</b>	29	30	31	01	02	
	05	06	07	08	09	
	12	13	14	15	16	Vacances de Carnaval
	19	20	21	22	23	
<b>Mars</b>	26	27	28	29	01	
	04**	05**	06**	07**	08**	Camp de ski
	11	12	13	14	15	
	18	19***	20***	21	22	
	25	26	27	28	29	
<b>Avril</b>	01	02	03	04	05	
	08	09	10	11	12	Vacances de Pâques
	15	16	17	18	19	
	22	23	24	25	26	
<b>Mai</b>	29	30	01	02	03	1 <sup>er</sup> mai
	06	07	08	09	10	Ascension/Pont Ascension
	13	14	15	16	17	
	20	21	22	23	24	Lundi Pentecôte
	27	28	29	30	31	Fête-Dieu/Pont Fête-Dieu
<b>Juin</b>	03	04	05	06	07	
	10	11	12	13	14	
	17	18	19	20	21	
	24	25	26	27	28	
<b>Juillet</b>	01	02	03	04	05	
	08	09	10	11	12	Vacances

\* pas de jour Joker possible pour tous les élèves

\*\* pas de jour Joker possible pour les 5H à 8H

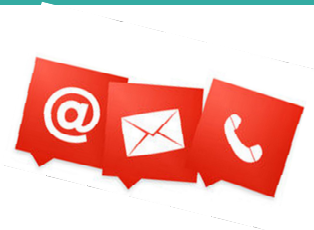
\*\*\* pas de jour Joker possible pour les élèves de 8H qui passent l'épreuve EP-CO

## Année scolaire 2024-2025

[http://www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers\\_scolaires.htm](http://www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm)

# Contacts

## Autorités et ressources scolaires



Direction	Adresse-mail	Téléphone
Vincent Mornod	dir.ep.autigny-chenens@edufr.ch	079.448.68.70

Inspecteur scolaire 1 <sup>H</sup> -11 <sup>H</sup> - arrondissement 4	Adresse-mail	Téléphone
Inspectorat scolaire		026.305.73.80

Travail social en milieu scolaire (TSS) *	Adresse-mail	Téléphone
Luc Sciboz	luc.sciboz@edufr.ch	

## Autres services scolaires

Enseignante spécialisée	Adresse-mail	Téléphone
Aline Musy	aline.musy@edufr.ch	078.689.87.38
Chantal Berset	chantal.berset@edufr.ch	079.721.31.13

SLPPI service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité	Adresse-mail	Téléphone
<b>Psychologie :</b> Marie-Hélène Senn	marie-helene.senn@edufr.ch	079.560.37.28
<b>Logopédie :</b> Florence Faucon	florence.faucon@edufr.ch	079.560.37.28
<b>Psychomotriciennes :</b> Sandra Bonnard Secrétariat SLPPI	sandra.bonnard@edufr.ch <a href="mailto:administration.slppi@edufr.ch">administration.slppi@edufr.ch</a>	026.407.38.63 026.407.38.62

En tant que parents, vous pouvez faire appel à ces ressources en vous adressant à l'enseignant/e qui prendra les mesures nécessaires. Si vous avez des questions, vous pouvez directement prendre contact. Toutes les informations détaillées sur ces services se trouvent sur le site du SLPPI :

<https://slppi.ch/>



## Services communaux

### Conciergerie

Daniel Chablais	Autigny	079.690.89.84
Florian Curty	Autigny	079.679.12.46
Zélia Moreira	Chénens	079.599.51.64

### Secrétariat communal

Erika Chappuis	Autigny	026.477.16.25
Stéphanie Joye	Chénens	026.477.22.01
Lorane Pasquier		

### Conseil des parents

Alexandre Gasser	Président	a.gasser@autigny.ch
Vincent Gremaud	Vice-président	vincent.gremaud@chenens.ch
Coralie Fontaine		
Corinne Chardonens		
Patrick Sapin		
Véronique Savary		
Aline Werner		
Cindy Marineau		



---

# Transports scolaires (nouveau !)

## Considérations générales

Le transport scolaire des élèves est gratuit. Selon la convention intercommunale, le transport scolaire est pris en charge par les communes d'Autigny et de Chénens. Il est réservé exclusivement aux élèves des écoles primaires et enfantines des deux communes.

**L'utilisation du bus en tant que transport scolaire d'école à école est obligatoire pour tous les élèves concernés.**

## Charte relative aux transports scolaires

Une charte définit les principes et les règles à respecter par les élèves utilisateurs des bus. Celle-ci est signée par l'élève, les parents et l'enseignant. En cas de non-respect des consignes, une procédure relative aux sanctions est activée !

## Planification des trajets et horaires

La planification des trajets et des horaires se fait chaque année scolaire en fonction du nombre d'enfants. Elle définit les heures de prise en charge et d'arrivée. Le planning est publié dans le bulletin scolaire. Les modifications définitives sont communiquées aux Conseils communaux, aux enseignants ainsi qu'aux parents, au plus tard 15 jours après la rentrée des classes.

La fréquence d'utilisation du bus doit être régulière. L'embarquement et le débarquement ne se font qu'aux arrêts officiels, lieux fixés à l'avance et valables pour toute l'année scolaire.

Toute modification ponctuelle ou définitive de la fréquentation du bus doit être signalée par les parents au chauffeur du bus concerné.

**En cas d'absence d'un enfant à l'école ou à l'AES (maladie, accident, etc), les parents doivent impérativement prévenir le chauffeur du bus, avant 7h30 le matin et avant 13h00 l'après-midi par SMS. Une telle information est primordiale, d'une part, pour vérifier s'il n'est rien arrivé à l'enfant et, d'autre part, ne pas engendrer des attentes inutiles et des retards en cascade dans les transports.**

L'utilisation du bus après l'école et à titre privé n'est pas acceptée (par exemple pour aller chez un copain etc.).

Seuls les enfants qui se rendent à l'accueil extra-scolaire (AES) à midi sont pris en charge selon le règlement scolaire.

Pour un enfant pris en charge par une assistante parentale, une demande écrite doit être adressée à la commune du domicile au plus tard avant les vacances d'été. Elle sera prise en considération pour autant qu'il y ait de la place disponible.

---

## Informations importantes (Nouveau) !

**Au cours de l'année écoulée, à plusieurs reprises, des incivilités et des dégâts ont été constatés dans les bus (gribouillage sur les sièges, découpage, griffures, etc). Conformément à la charte relative aux transports scolaires, il incombe aux parents de rappeler les règles et des conséquences que peut engendrer de tels actes.**

*La sérénité et la sécurité dans les transports scolaires sont l'affaire de tous.*

---

# Fonctionnement d'établissement

## Règlement scolaire

### Règlement d'établissement d'Autigny-Chénens Règles de vie

art. 23 RLS  
art. 34 LS et 64,66 RLS

- Avant la classe, je reste à l'extérieur jusqu'à l'arrivée de l'enseignant-e, sauf en cas d'urgence.
- Dans le bâtiment, je me déplace calmement.
- A la sonnerie, je me mets en rang et me calme.
- Je mets les déchets dans la poubelle.
- A l'extérieur, je joue dans la zone autorisée.
- Je respecte les abords de l'école (talus, arbustes, fleurs...).
- L'hiver, les boules de neige sont autorisées à l'endroit indiqué. Les savonnées sont interdites. Il est interdit de viser le haut du corps.
- En cas de problème, j'avertis le surveillant qui se trouve dans la cour.
- Les remarques faites par un-e enseignant-e sont à respecter par tous les élèves.
- Je surveille mon langage et mes gestes. Je parle poliment.
- Je salue les adultes que je croise.
- Je prends soin du matériel qui m'est mis à disposition.
- Je m'habille correctement.
- L'utilisation d'appareils électroniques est interdite durant le temps scolaire dans le périmètre scolaire, sauf autorisation de l'enseignant-e.

### Collaboration avec les enseignants

art. 30 LS et 57,78 RLS

Le partenariat école-famille est indispensable. Lorsqu'un problème se présente, qu'une situation se détériore, que des questions appellent des réponses, la direction encourage vivement les parents à prendre contact directement avec les enseignant-e-s concerné-e-s.

Le corps enseignant souhaite que les parents incitent leur enfant à être assidu dans son travail. Il encourage vivement les parents à s'intéresser, dans la mesure de leurs possibilités, à la vie de l'école : en participant réunions et entretiens de parents et aux activités organisées à leur intention (expositions, portes-ouvertes...).

À tout moment, les enseignants et les parents peuvent solliciter un entretien. Un dialogue et des échanges directs se révèlent toujours très constructifs.

La direction dans la relation parents-enseignant-e-s que dans les cas qui le nécessitent.

### Activités scolaires

art. 33 RLS

Notre école a l'habitude d'organiser un camp de ski (5-6-7-8H). Comme le prévoit l'article 33 du RLS, l'enseignement peut être organisé, durant maximum deux semaines par année scolaire, sous forme de classes vertes de journées ou de camp de sport, d'excursions ou de courses d'école. Aussi ces activités sont obligatoires, en tant que temps scolaire. Vous trouverez les dates de ces activités dans le calendrier.



## Congés

art. 21 LS et 37,38 RLS

Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- un événement familial important ;
- une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;

Sous réserve des motifs cités ci-dessus, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié. Les parents sont invités à planifier leurs vacances en respectant les calendriers scolaires qui sont connus longtemps à l'avance.

La demande de congé doit :

- être formulée par écrit et signée du père ou de la mère en utilisant le formulaire ad hoc ;
- être présentée avec les pièces justificatives à la direction au minimum trois semaines avant l'événement.

Pour un congé prolongé, ne relevant pas de la maladie et excédant quatre semaines, la demande doit être faite par écrit auprès de la DICS.

Les absences pour des rendez-vous médicaux sont à annoncer au plus tôt à l'enseignant-e concerné-e.

## Jours Joker (nouveau !)

art. 36a RLS

**Pour l'établissement d'Autigny-Chénens, il ne sera pas possible de prendre des jours Joker :**

- pour tous les élèves, le 24 août 2023 ;
- de la 5H à la 8H, toute la semaine du 4 mars au 8 mars 2024 (camp de ski) ;
- pour les élèves de 8H qui passent l'épreuve EP-CO, les 19 et 20 mars 2024.

**L'information de prise d'un jour Joker se fait directement auprès de l'enseignant-e au moins une semaine à l'avance.**

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire :

<sup>1</sup> Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

<sup>2</sup> En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

<sup>3</sup> Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

---

<sup>4</sup> En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

<sup>5</sup> Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.

<sup>6</sup> Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

## **Absence**

art. 39 RLS

En cas de maladie ou d'accident, les parents ou autres personnes qui ont la garde téléphonent à l'école dès 07h30, mais au plus tard dix minutes avant le début de l'école pour signaler son absence.

Les parents avertissent aussi les dames du bus et l'accueil extra-scolaire.

Les parents annoncent également le retour de l'enfant à l'école.

Pour les maladies qui durent plus de quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non compris, ou en cas d'absences répétées, un certificat médical est exigé.

## **Absence non annoncée**

art. 32 LS et 39,40 RLS

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, les enseignant-e-s suivent la procédure ci-dessous :

- lorsqu'un enseignant constate une absence non annoncée, il prend contact immédiatement avec les parents ou la personne de contact ;
- si les parents ou la personne de contact indiquée sur la fiche d'identité ne sont pas joignables, l'enseignant-e passe le relais à la direction ou à l'administration communale qui avertira la police après 20 minutes de recherche.

**En cas d'intervention de la police, les frais inhérents seront mis à la charge des parents.**

En cas d'absence illégitime, arrivées tardives répétées ou d'un congé obtenu sur la base de fausses déclarations, la direction dénonce les parents à la préfecture.

## **Déménagement**

art. 14 LS et 5 RLS

En cas de déménagement, les parents avertissent la direction et la commune.

En cours d'année scolaire, les parents qui souhaitent maintenir leur enfant dans le cercle scolaire, malgré un déménagement, doivent formuler une demande écrite à l'inspecteur-trice des écoles au minimum un mois avant le changement de domicile. L'inspecteur-trice devra requérir les préavis des autorités scolaires et communales de l'établissement scolaire de domicile et celui d'accueil.

## **Périmètre, temps scolaire et surveillance**

art. 18, 32 RLS

Les enseignants assurent la surveillance de la cour d'école durant les récréations, ainsi que dix minutes avant et après l'école. Aussi, pour des raisons de sécurité, nous vous demandons

---

d'envoyer vos enfants pour qu'ils arrivent dans l'enceinte de l'école au plus tôt dix minutes avant le début des cours ou cinq minutes avant le départ du bus.

Pendant les heures d'école, les enfants sont sous la responsabilité des enseignant-e-s, récréations comprises. En cas de problème, les enseignant-e-s et la direction sont à votre disposition.

## **Pharmacie scolaire**

art. 101 RLS

Chaque bâtiment possède une petite pharmacie pour intervenir en cas d'urgence. Elle contient :

- Solution aqueuse désinfectante
- Pansements

Aucun médicament ne sera donné aux élèves. En cas de maladie ou d'allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec l'enseignant-e pour convenir de la collaboration.

En cas d'urgence, l'enseignant-e peut amener l'élève chez le médecin ou à l'hôpital ou encore faire appel à l'ambulance.

## **Responsabilités**

art. 57,64.133 RLS

L'élève est responsable de ses objets et effets personnels. Il prend soin du matériel, du mobilier et des locaux qui lui sont mis à disposition.

En cas de perte de matériel (livre, cahier...), de dégâts occasionnés, volontairement ou malencontreusement, par un élève dans une salle de classe ou dans tout autre local scolaire, le remplacement du matériel perdu ou endommagé est à la charge des parents. Une assurance en responsabilité civile est donc fortement conseillée.

Si des enfants amènent des jeux privés (ballon, doudou, cartes...) à l'école, ils restent sous la responsabilité de l'enfant.

## **Interdictions**

art. 66 RLS

Les objets cités ci-dessous sont interdits durant le temps scolaire et dans le périmètre de l'école : trottinettes, patins, planches à roulettes, chaussures à roulettes, MP3, jeux électroniques, ainsi que tous les objets dangereux ou illicites (couteaux, pointeurs laser, pistolets à billes, pétards, frondes, Nerfs...)

L'utilisation d'appareils électroniques (montres connectées, appareils permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou de communiquer par internet) est interdite durant le temps scolaire et dans le périmètre de l'école, sauf autorisation de l'enseignant-e.

L'enseignant-e ou la direction a la possibilité de confisquer l'appareil de l'enfant ne respectant pas cette règle et ceci pour une durée maximale de deux semaines. La restitution aux parents a lieu au moment choisi par la direction.

---

## Règlement scolaire communal

Nous vous rappelons que les affaires scolaires sont soumises à la loi scolaire cantonale et à ses divers règlements d'application ; le règlement scolaire en fait partie au niveau communal. Il est utile de le lire chaque début d'année.

Le règlement scolaire est disponible sur le site de votre Commune.

## Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : [www.fr.ch/osso/lco](http://www.fr.ch/osso/lco) »

## Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

[http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins\\_scolaires\\_particuliers/compensation-des-desavantages.htm](http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm) »

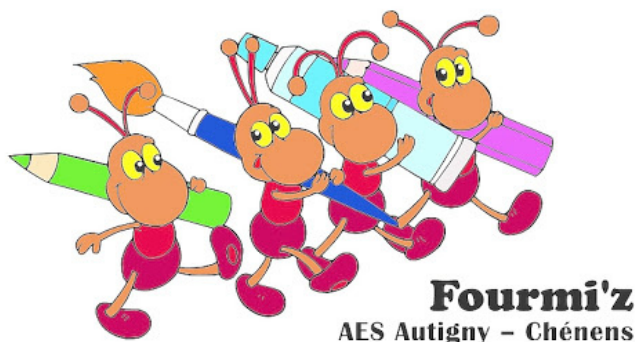
---

# Partenaires et infos diverses

## Service de l'accueil extra-scolaire

Nous avons le plaisir d'accueillir vos enfants dans nos locaux qui se trouvent à la Rte de Chénens 10, l'immeuble locatif à côté de la salle de gym à Autigny.

**Mesdames Nadia Rérat, Pascale Fénix et Céline Muscari** et des auxiliaires se relayent avec plaisir afin d'y accueillir les enfants du Cercle scolaire d'Autigny-Chénens, et ce, dès la 1<sup>H</sup> à la 8<sup>H</sup>.



Cet accueil est ouvert selon une grille horaire adaptée aux besoins actuels des parents. Dans cette même perspective, elle sera réorganisée **lors de chaque rentrée scolaire en fonction des inscriptions effectuées.**

### Inscriptions et tarifs :

Les inscriptions sont possibles durant toute l'année scolaire. Le formulaire adéquat, ainsi que les tarifs, sont disponibles sur les sites internet des deux communes.

Des inscriptions de « dépannage » sont admises pour autant qu'il reste des places disponibles. L'inscription s'élève à Fr. 30.- par famille et pour une année, quel que soit le type d'inscription (dépannage, régulier ou irrégulier).

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter les sites [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch) et [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch), ou encore mieux ... planifiez directement une visite dans nos locaux !

Avec notre collaboration et le plaisir d'accueillir vos enfants.

### Commission de gestion

Mme Laurence Charrier et M. Vincent Gremaud, conseillers communaux responsables,  
Mmes Nadia Rérat, Pascale Fénix et Céline Muscari, intervenantes à l'AES ;  
Mmes Coralie Fontaine, Christelle Emery, Cindy Codourey

### Informations importantes !

- L'accueil entre en fonction dès le jour de la rentrée scolaire.
- L'accueil fonctionne indépendamment de l'école. Les parents dont les enfants fréquentent l'accueil doivent communiquer tous les changements concernant leurs enfants aux animatrices (exemples : course d'école, retraite de première communion, etc.)

---

## Portes ouvertes :

Les portes ouvertes de l'accueil extra-scolaire se dérouleront le

**lundi 21 août 2023 dès 17h00.**

## Repas

Les repas de midi seront pris dans la petite salle de la halle de gym et livrés par l'entreprise Cookids, spécialisée dans les repas pour crèches et AES. Nous vous recommandons de consulter leur site [www.cookids.ch](http://www.cookids.ch).

**Avec cette nouvelle organisation, toute absence annoncée après 8h00 le matin sera facturée (repas et plage horaire). Pour les enfants inscrits en irrégulier le planning devra être donné au plus tard le jeudi 17h00 de la semaine précédente.**



---

## Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal

Le SLPPI propose des prestations en logopédie, psychologie et psychomotricité pour 14 communes des districts de Sarine Campagne et du Lac francophone.

### Logopédie

Le/la logopédiste s'occupe de la prévention, de l'évaluation, du traitement des troubles du langage oral et écrit (fonction de communication et d'expression de la pensée), ainsi que de la voix chez l'enfant.

Coordonnées des logopédistes au sein de l'établissement scolaire d'Autigny-Chénens :  
Mme Florence Faucon, 079.560.37.28.

### Psychologie

Le/la psychologue en milieu scolaire analyse les situations problématiques de l'enfant en intégrant dans sa démarche le contexte familial, scolaire et social. À la suite de cette analyse, il/elle peut proposer divers types d'intervention.

Coordonnées de la psychologue au sein de l'établissement scolaire d'Autigny-Chénens :  
Mme Marie-Hélène Senn, 079.560.37.28.

### Psychomotricité

Le/la psychomotricien/ne travaille avec les enfants qui expriment un malaise à travers leur corps : le corps dans ses aspects fonctionnels (support de nos ajustements moteurs), expressifs (support de nos émotions) et relationnels (support des échanges avec le monde extérieur).

Coordonnées de la psychomotricienne en charge des élèves de l'établissement scolaire d'Autigny-Chénens :

Mme Sandra Bonnard (salle de psychomotricité de Villars-Vert), 026.407.38.63.

### Site internet

Pour toutes informations complémentaires et pour les formulaires de demande d'intervention, se référer au site : [www.slppli.ch](http://www.slppli.ch)



---

## Travail social en milieu scolaire (TSS)

Le travail social en milieu scolaire (TSS) est une nouvelle ressource pour les écoles primaires du canton de Fribourg. En effet, lors de sa séance du 31 janvier 2022, le Conseil d'Etat a approuvé un concept de médiation et de travail social dans les établissements de l'école obligatoire.

Ce service contribue à soutenir l'école dans le développement et le maintien d'un climat scolaire de qualité et influence de façon positive les apprentissages des élèves.

Le TSS propose un soutien socio-éducatif en aidant les enfants à mobiliser leurs propres ressources, leurs compétences et met un accent particulier à la collaboration avec la Direction, les enseignant-e-s, les parents et les services auxiliaires.

Son action se base sur trois piliers que sont la prévention, le conseil et l'intervention, ceci dans un contexte de confiance et de confidentialité.

Depuis la rentrée scolaire 2022/23, **Luc Sciboz** est notre travailleur social. Il est attaché à 70% aux établissements de Autigny-Chénens, Cottens et Neyruz.

Vous pouvez joindre Luc par e-mail, [luc.sciboz@eduf.ch](mailto:luc.sciboz@eduf.ch)





## Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs est un service mis à disposition des élèves ayant besoin d'un encadrement pour accomplir les devoirs et qui ne bénéficient pas d'un soutien familial suffisant. La demande doit être préavisé par leur enseignant.

**Ce service ne peut en aucun se substituer à des cours d'appui ou de rattrapage.**

L'aide aux devoirs est proposée à Autigny et à Chénens selon le domicile de l'enfant. Toutefois, il est possible que si les inscriptions sont peu nombreuses, ce service soit proposé uniquement sur un des deux sites. Dans ce cas, les parents seront avisés et une solution leur sera proposée.

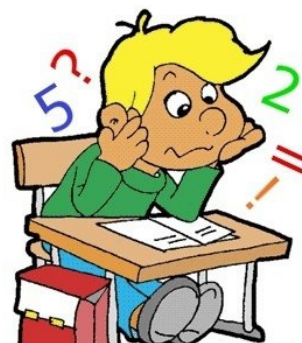
Les enfants fréquentant l'AES bénéficieront de la prestation à Autigny.

Les inscriptions se feront la première semaine de la rentrée en collaboration avec l'enseignant/e de votre enfant et pourra ainsi débuter le

**lundi 11 septembre 2023**

L'élève est inscrit pour toute l'année scolaire. Le tarif pour cette prestation s'élève à CHF 5.- l'heure.

Le service acceptera les élèves qui nécessitent de l'aide pendant l'année, ceci en lien avec les places à disposition. Un élève qui aurait suffisamment progressé dans son apprentissage et dont l'enseignant/e jugerait le besoin plus nécessaire, sa participation pourrait être annulée à la fin d'un mois. La place serait ainsi laissée à un nouvel élève.



### Informations des surveillantes

	Jour	Nom
<b>Chénens</b>	Lundi, mardi, jeudi	Christine Baeriswyl
<b>Autigny</b>	Lundi, mardi, jeudi	Nicole Tortorella

---

## Service dentaire scolaire

Comme l'année passée, le contrôle annuel des enfants de la 1<sup>H</sup> à la 8<sup>H</sup> prévu par la loi (LMDS) sera effectué dans la cabine dentaire qui sera stationnée à Autigny. Ce contrôle a pour but de maintenir chez l'enfant une dentition en parfaite santé. En temps voulu, il sera demandé aux parents une attestation valable du contrôle déjà réalisé auprès d'un médecin-dentiste privé.

À la suite du contrôle, les parents des enfants nécessitant des soins conservateurs recevront un devis directement du Cabinet. Les parents ont l'obligation de faire les traitements conservateurs relevés lors du contrôle (article 7 alinéa 1 LMDS). Ces soins peuvent être exécutés soit par le Cabinet dentaire scolaire soit par leur médecin-dentiste traitant exerçant en Suisse.



**Le règlement communal relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires est à disposition sur le site des Communes [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch) ou [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch) ou au bureau communal.**

---

## Médecine scolaire

### Pour les 1<sup>H</sup>

Un **premier examen** doit avoir lieu à l'**âge préscolaire**, donc juste avant l'entrée à l'école primaire en 1<sup>ère</sup> HarmoS. Cet examen obligatoire **sera effectué par la/le pédiatre ou médecin de famille habituel-le de l'enfant**. Lors de cet examen préventif le développement général de l'enfant, la vue, l'audition, la motricité et le langage de l'enfant seront contrôlés en particulier. De plus, à cette occasion, les vaccinations recommandées seront contrôlées et complétées si nécessaire par le médecin, avec l'accord des parents. **Un courrier a été adressé à ce sujet, au mois de mai, aux parents des futurs 1<sup>H</sup>.**

### Pour les 2<sup>H</sup>

Le bilan préscolaire est nécessaire, si l'élève n'en n'a pas bénéficié une année auparavant.

### Pour les 7<sup>H</sup> et 8<sup>H</sup>

Il n'y a pas de bilan organisé dans notre cercle scolaire.

**Au cycle d'orientation (CO)**, toutes et tous les élèves auront l'occasion de se faire vacciner contre l'hépatite B et contre le HPV. Des rappels et éventuels rattrapages seront également proposés, selon les besoins de chaque élève. Plus d'informations sur la vaccination sont disponibles ici.

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la médecine scolaire.**

<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/medecine-scolaire>



---

## Service du médecin cantonal / Prévention sexuelle

L'éducation sexuelle holistique s'inscrit dans une approche de coopération regroupant principalement les enseignant-e-s, les parents considérés comme premiers responsables de l'éducation des enfants et les spécialistes en santé sexuelle.

Les contenus des cours varient tout au long de la scolarité de votre enfant et visent, entres autres, à développer ses compétences psychosociales et à renforcer des valeurs telles que le respect de soi et d'autrui, le respect des différences et du libre-choix.

Lors de ces interventions, les élèves reçoivent des informations scientifiquement correctes adaptées à leurs besoins sur tous les aspects de la santé sexuelle, tels que le corps humain et son développement, la fertilité et la reproduction, les émotions, les relations et styles de vie, la santé et le bien-être. Les élèves sont encouragés à développer un esprit critique face aux sollicitations médiatiques et à exprimer leurs besoins, leurs désirs et leurs limites. Il est également question de connaître leurs droits et d'adopter des attitudes d'affirmation de soi qui leur permettent de se protéger contre les abus et la violence. Enfin, la façon de rechercher de l'aide et de solliciter des personnes ressources en cas de besoin est abordée.

**En 2H**, le cours est intitulé : « Mon corps est à moi ! ». Cette intervention traite de l'image positive du corps. Les élèves apprennent à utiliser un vocabulaire adapté pour parler du corps, d'intimité et de ressenti. Ils sont sensibilisés à la notion de « parties privées » et du respect de soi et des autres qui en découle. Ils apprennent à distinguer les bons et les mauvais secrets : lorsqu'un secret touche leur intimité, ils sont encouragés à en parler à un adulte de confiance.

**En 6H**, le cours « Sexualité, écouter, expliquer, clarifier, rassurer » donne des informations en lien avec l'anatomie, le développement du corps humain, la grossesse et la naissance, l'amour et les sentiments, les différents types de familles (recomposée, monoparentale, adoptive, arc-en-ciel...), la puberté ainsi que des situations pratiques en lien avec les risques d'abus sexuels.

**En 8H**, le cours « J'ai envie de grandir, de me connaître et de m'assumer ! » rappelle les principaux contenus abordés en 6H en y intégrant notamment l'évolution de la sexualité, les relations amoureuses, l'âge de la majorité sexuelle. Les élèves sont également sensibilisés aux risques de l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux.

Des informations complémentaires sont disponibles sur les sites internet suivants : <https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/les-cours-deducation-sexuelle-a-lecole> et <https://educationsexuelle-parents.ch/fr>.

**Le Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS a pris du retard dans la planification, par conséquent, lors de cette année scolaire, les journées de rattrapage auront lieu dans les classes de 3H et 7H, en plus des interventions habituelles en 2H, 6H et 8H.**

## Verrues

Que faut-il savoir :

### Contagion :

Les virus causant les verrues sont contagieux, mais les verrues elles-mêmes ne le sont, en général, que modérément. Un conseil : dites à votre enfant d'éviter de gratter sa verrue pour qu'elle ne se propage pas sur son corps. Dites-lui aussi de se laver les mains après l'avoir touchée.

### Mode de transmission :

Une verrue peut se transmettre directement (de peau à peau) ou indirectement (par des objets ayant été en contact avec une peau infectée). Les sols humides des piscines, des douches publiques, des plages et des centres d'activités sportives contribuent particulièrement à la transmission des verrues plantaires.

### Comment prévenir ?



Pour prévenir les verrues plantaires, insistez pour que votre enfant porte des chaussures ou des souliers de plage (babouches) dans l'école et les douches de la salle de gym.

Assurez-vous que votre enfant se lave les mains après avoir touché sa verrue.

Dites-lui d'éviter d'utiliser les serviettes et les gants de toilette d'une personne ayant une verrue.

Évitez de réutiliser une lime ou une pierre ponce qui a servi à frotter une verrue.

## Poux

Que faire lorsqu'on est infesté de poux ?

1. Restez calme ! Les poux sont certes désagréables mais pas dangereux ;
2. En cas d'infestation par des poux vivants, traitez votre enfant avec des produits spécifiques en respectant scrupuleusement le mode d'emploi ;
3. Si votre enfant est traité correctement, il peut aller à l'école, mais il est impératif d'en avvertir l'enseignant(e) de votre enfant ;



Vous trouverez plus informations sur le lien :

[http://www.fr.ch/smc/files/pdf89/poux-lettre-dinformation-aux-parents-f\\_121026.pdf](http://www.fr.ch/smc/files/pdf89/poux-lettre-dinformation-aux-parents-f_121026.pdf)

---

## Bibliothèque régionale d'Avry BRA



La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.  
Elle se situe dans le bâtiment du CO Sarine-Ouest.

<u>HORAIRE</u> :	Mardi	de 15h00 à 18h00
	Mercredi	de 15h00 à 19h30
	Jeudi	de 18h00 à 18h00
	Vendredi	de 15h00 à 18h00
	Samedi	de 09h00 à 12h00

Durant les vacances scolaires, la BRA est ouverte uniquement le mercredi et le samedi.

Plus d'infos sur <http://bra.avry.ch> - 026/470.21.42

## Ludothèque des Schtroumpfs

<u>HORAIRE</u> :	Mercredi	de 15h00 à 17h00
	Samedi	de 09h00 à 11h00

Durant les vacances scolaires, la ludothèque est uniquement ouverte le samedi. La ludothèque se trouve au rez-de-chaussée du complexe communal dans l'abri PC sous la salle de gym de Neyruz. Accès depuis le parking devant la ludothèque.

Plus d'infos sur <https://ludo-neyruz.ch> – 079.488.10.76



## Information PEDIBUS

À pied, c'est mieux ! Santé, sécurité, convivialité... et gain de temps pour les parents !

**ENVIE QUE VOTRE ENFANT  
DEVienne UN SUPER PIÉTON?  
ALORS PENSEZ AU PEDIBUS!  
C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA  
MARCHE COMME UN VRAI  
BUS, MAIS À PIED.**

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie ! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: [fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch)  
076 430 05 58 – [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch)



Pour une mobilité  
d'avenir

**ate**

**Journée internationale à pied à l'école,  
vendredi 22 septembre 2023**



# Communication de la Police cantonale

Nos conseils de sécurité routière sur le chemin de l'école

En tant que parents, montrez l'exemple ! Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

## A pied c'est mieux !

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER**

## A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

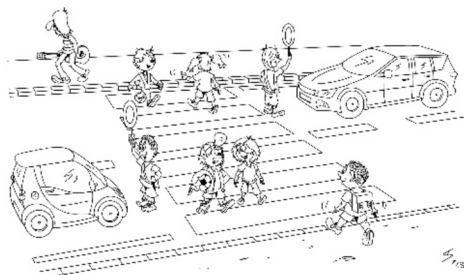
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, **dès 12 ans**, le cycliste pousse son vélo.



## En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

## Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



## AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG  
Section analyse, prévention  
éducation routière

+41 26 305 20 30

[www.policefr.ch](http://www.policefr.ch)

